



*Ministère de l'éducation nationale*

*Le Ministre*

*Paris, le*

**20 MARS 2014**

à  
Monsieur le doyen de l'Inspection générale  
de l'Éducation nationale

**A l'attention de Monsieur Jean-Pierre BELLIER  
Inspecteur général de l'Éducation nationale**

**Objet : Mission de suivi des travaux relatifs à la refondation de l'orientation**

La refondation de l'orientation scolaire constitue l'un des axes majeurs de la refondation de l'école de la République et est inscrite dans la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013. De son côté, la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale du 27 février 2014 précise de nouveaux axes de la politique gouvernementale dans le domaine de l'orientation professionnelle tout au long de la vie. En effet chacun, jeune ou adulte, a et aura à faire des choix d'orientation de plus en plus élaborés pour s'adapter aux évolutions de son domaine d'activité, faire face à des nécessités de reconversion ou encore évoluer professionnellement.

Naturellement articulée avec l'action de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, la refondation de l'orientation tout au long de la vie impose aux services de l'Etat de développer des formes inédites de partenariats avec le monde économique et professionnel ainsi qu'avec les collectivités territoriales. C'est ainsi que l'article 44 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure la mise en oeuvre d'un « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » pour tous les élèves du second degré. Pour sa part, l'article 22 de la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, en territorialisant le service public d'orientation, donne naissance au service public régional de l'orientation permettant de préciser les contours du partage de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

.../...

Ces évolutions appellent l'éducation nationale à repréciser la place de l'orientation scolaire dans cet ambitieux dispositif qui nécessite un engagement de tous les acteurs concernés. Partie prenante de l'orientation tout au long de la vie, l'orientation scolaire doit conforter sa vocation consistant à donner la possibilité à chaque jeune, élève comme étudiant, d'exercer des choix éclairés tout au long de sa formation en vue d'une poursuite d'études lui donnant accès à une insertion professionnelle et sociale réussie.

En lien étroit avec les équipes éducatives, les professionnels de l'orientation scolaire occupent une place prépondérante dans l'atteinte de cet objectif. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que soit constitué un groupe de travail spécifique dont la mission est de préciser les nouveaux enjeux de l'orientation scolaire, de réécrire voire de redéfinir les missions des personnels impliqués dans l'action, de poser les bases d'une nouvelle carte nationale des centres d'information et d'orientation.

Ce groupe de travail sera amené à s'interroger sur le possible rapprochement des personnels en charge de missions de conseil aux élèves et à leurs familles dans le premier degré, les psychologues scolaires, et ceux du second degré, les conseillers d'orientation-psychologues.

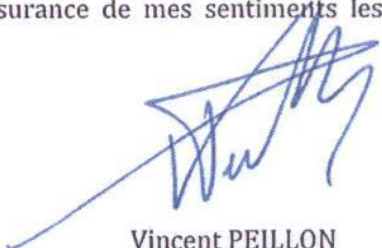
Au-delà des questions statutaires sur lesquelles il devra se pencher, c'est également sur leur recrutement et leur formation qu'il sera amené à faire des propositions.

Au titre de vos fonctions d'inspection générale et de votre connaissance de ce champ dans lequel vous avez exercé à tous les échelons du premier et du second degré, je vous charge, dès à présent et jusqu'à leur aboutissement, d'une mission d'accompagnement de l'ensemble des travaux relatifs à la refondation de l'orientation, notamment dans le cadre du groupe de travail avec les organisations syndicales.

Vous exercerez votre mission en étroite collaboration avec mon cabinet et avec les services de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la direction générale des ressources humaines et, en tant que de besoin, de la direction générale des enseignements supérieurs et de l'insertion professionnelle. Je vous demande de bien vouloir m'informer, le cas échéant, des difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de votre mission.

Je vous prie de croire, monsieur l'inspecteur général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,



Vincent PEILLON